

N°77 – janvier - février 2021

ÉDITORIAL

Le mot du maire

Heureusement, les mesures sanitaires s'assouplissent, mais je vous invite à rester prudent.

Quoi qu'il advienne, nous serons présents avec des élus et des bénévoles de la commune, aux côtés des personnes qui ont besoin d'écoute et d'un service. Contactez le comité des solidarités via la mairie.

Le repas des aînés a été annulé, ils n'ont pas été oubliés pour autant : un cadeau leur a été remis acheté chez un producteur local, le Gaveur du Kochersberg.

Pour bien débuter l'année sur une note festive, deux dates sont à retenir :

- vendredi 8 janvier 2021 à 20 h, salle de la Souffel, cérémonie des vœux et galettes partagées (sous réserve),
- samedi 9 janvier 2021 vers 17 h, crémation des sapins de Noël, rue de la Croix des Champs à Offenheim.

Je vous souhaite de chaleureuses fêtes de fin d'année, et renouvelle mes meilleurs vœux pour 2021.

Jean-Charles Lambert

SOLIDARITÉS

Urgence sanitaire, canicule ou grand froid

Pendant les périodes d'urgence sanitaire, de fortes chaleurs ou de grands froids, les personnes fragiles ou isolées peuvent être en danger. Il faut donc redoubler de vigilance.

À ce titre, elles peuvent figurer, à leur demande, sur un registre communal. Les inscriptions sur ce registre se font auprès de la mairie, tél 03 88 69 61 01.

Si vous connaissez des personnes à risque dans votre entourage, allez les voir, prenez de leurs nouvelles et invitez-les à se signaler en mairie.

Des conseils sont diffusés sur Internet et sur la page Facebook de la commune.

Un réseau de bénévoles suit les personnes âgées ou inscrites sur le registre communal.

Numéros utiles en cas d'urgence : **3 SAMU 15**

① Police 17

① Pompiers 18 ou 112

Départs et arrivées, à signaler en mairie

Les personnes qui s'installent ou qui quittent la commune doivent signaler au secrétariat de mairie leur arrivée ou leur départ, dès que possible. Cela permet aux nouveaux habitants d'être invités lors de certaines manifestations, d'anticiper les inscriptions de leurs enfants à l'école ou encore de pouvoir s'inscrire sur la liste électorale.







mairie@stutzheim-offenheim.fr



03 88 69 61 01

Horaires d'ouverture de la mairie : Lundi : 16 h – 19 h Mercredi : 9 h – 11 h Vendredi : 16 h – 18 h Samedi 14 novembre et 12 décembre : 9 h – 12 h Mairie : 3 place Germain-Muller 67370 STUTZHEIM-OFFENHEIM

ENVIRONNEMENT - ÉCOLOGIE - CITOYENNETÉ

Les travaux de reméandrage de la Souffel ont repris en novembre 2020, et devraient se terminer début 2021. L'objectif est de rallonger la longueur du lit de la rivière, pour réduire la vitesse de circulation de l'eau, obtenir une plus grande ripisylve et ainsi améliorer la biodiversité. Un minimum d'arbres a été coupé, des buissons, arbustes et autres arbres seront plantés à la fin des travaux.

Les promeneurs devront tenir leurs chiens en laisse pour ne pas effaroucher les oiseaux et le petit gibier.

Trames vertes et bleues

Avec le GCO, notre ban communal a connu ces dernières années une perturbation des déplacements naturels de la faune et de la flore.



Profitant des travaux du remembrement, un projet de réalisation d'une trame verte constituée de buissons, de haies et de petits arbustes qui reliera la Souffel au Musaubach est à l'étude. Cette trame verte devrait permettre de reconstituer et maintenir des zones d'échanges pour que les espèces animales et végétales puissent circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer et assurer ainsi leur cycle de vie.

Déchetterie

La rénovation et l'agrandissement de la déchetterie de Pfulgriesheim ont démarré mi-novembre 2020. Elle sera fermée au public jusqu'au 1er mars 2021 (sous réserve de modifications).

Les horaires de la déchetterie de Dossenheim sont modifiés sur cette période : elle sera ouverte tous les jours de 14 h à 17 h et les samedis de 9 h à 17 h.

2 obligations : déneigement et taille des haies

En application du statut local en Alsace, les riverains ont l'obligation de déneigement et de sablage des trottoirs en cas de neige ou de verglas. Les buissons et la végétation doivent être taillés régulièrement pour ne pas empiéter sur le domaine public.

Attention: en cas d'accident, la responsabilité des riverains peut être engagée.

SENIORS

L'ESPAS accueil-seniors est un lieu d'information et d'orientation pour les seniors et leur entourage, et de coordination entre les différents intervenants dans la prise en charge des personnes âgées.

Contacts: ESPAS Molsheim 03 68 33 87 44 ESPAS Saverne 03 68 33 87 00

VIE ASSOCIATIVE

Amicale des sapeurs-pompiers : crémation des sapins

L'amicale des sapeurs-pompiers reconduira la crémation des sapins de Noël **samedi 9 janvier**. Le brasier sera allumé à la tombée de la nuit, rue de la Croix des Champs à Offenheim. Ce sera l'occasion aussi de se retrouver autour d'un vin chaud et de jus de pomme chaud, offerts par l'amicale, dans une ambiance conviviale. La collecte des sapins est prévue de porte à porte, pensez à y déposer votre sapin avant 13 h.

La Klamm

Badminton

La section badminton de La Klamm a obtenu pour 2020/2021 la labellisation « 3 étoiles » et se classe ainsi à la 5^{ème} place du département sur 28 clubs qui ont postulé. Félicitations aux responsables du club.

Randonnées 2021

, Randomices IVII					
Date	Lieu	Distance	Dénivelé	Guide	
28-févr	Heiligenstein - Landsberg	13 km	600 m	Gérard	
28-mars	Etang de Haselfurth - Lemberg	19 km	320 m	Gérard	
18-avr	Boersch - Heidenkopf	16 km	650 m	Gérard	
02-mai	St Jean Saverne	16 km	450m		Germain
06-juin	Tannenkirch - Le Taennchel	15 km	560 m		Germain
18-juil	Ste Marie aux Mines	15 km	660 m	Gérard	
08-août	Forêt Noire	15 km			Germain
05-sept	Turckheim	16 km	500 m		Germain
03-oct	Le Hohwald	15 km	500 m		Germain
14-nov	Neuntelstein	16 km	540 m	Gérard	
05-déc	Balbronn - Geierstein	14 km	400 m	Gérard	

Les distances et dénivelés sont donnés à titre indicatif et seront précisés après la reconnaissance des circuits.

Dates sous réserve de changement, selon conditions sanitaires.

Une fiche détaillée sera adressée par mail avant chaque sortie à toutes les personnes inscrites à la section randonnée de La Klamm, auprès de Cécile GARNIER : garnier.cec@orange.fr Contact:

(1) Germain: 03 88 69 77 80

① Gérard : 03 88 69 68 74 Port 06 15 87 99 27

éKo jardiniers, conseils en jardinage

Pour recevoir gratuitement les conseils des éKo-jardiniers de la Souffel, prendre contact avec :

Laura Perrin

Laurent Mergnac Mission eau du Bassin de la Souffel laurent.mergnac@sdea.fr



VIE ÉCONOMIQUE

Accueillir, recevoir, héberger... Avec quelles obligations?

Sont concernés, les gîtes, meublés de tourisme, locations de vacances ou chambres d'hôtes pour accueillir dans sa propriété et à titre onéreux, des touristes ou des gens de passage. Cette activité s'étend et sa visibilité est facilitée avec l'émergence de nouvelles plateformes en ligne (Airbnb, Abritel, Booking, etc.).

Le propriétaire qui souhaite démarrer une telle activité est tenu à deux déclarations :

- 1) auprès de la mairie où se situe le bien : Cerfa n° 14004*04 téléchargeable en ligne sur www.service-public.fr ou à récupérer en mairie,
- 2) auprès du Centre des Formalités des Entreprises (CCI du Bas-Rhin).

L'office de tourisme du Kochersberg propose un accompagnement pour mettre en place cette activité. À noter également que les touristes hébergés sur le territoire sont soumis à la taxe de séjour et que c'est aux propriétaires de ces hébergements de la récolter et de la déclarer. Une plateforme de télédéclaration a été mise en place par la Communauté de communes dans cet objectif. Informations complémentaires :

contact@lebeaujardin.alsace ou 03 88 21 46 92.

COVID 19



mettez-vous à l'abri, **APPELEZ LE 17** (police/gendarmerie) ou **le 112** depuis un portable ou par SMS **le 114**

DÉPOSEZ PLAINTE 7j/7, 24h/24, dans le commissariat de police ou l'unité de gendarmerie de votre choix

Une association est là

3919 Violences Femmes Info

Pour toute information sur votre prise en charge (appel gratuit et anonyme)

Vous pouvez aussi contacter le portail de signalement en ligne des violences sexuelles et sexistes par tchat 7j/7, 24h/24 via le site service-public.fr à l'adresse

https://arretonslesviolences.gouv.fr/

depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone pour une prise de rendez-vous dans un commissariat ou une unité de gendarmerie

Médecins à Stutzheim-Offenheim

En période de Covid, les médecins de la commune ne consultent plus que sur rendez-vous.

Prise de rendez-vous par téléphone :

Dr Helfter: 3 03 88 69 83 56

06 09 10 67 28

Ou de préférence par Doctolib :

http://www.doctolib.fr/medecin-generaliste/stutzheim-offenheim/jean-georges-helfter

et

Dr Pons: 3 03 88 69 83 56

06 48 97 30 61

Deux cabinets de soins infirmiers

Soins infirmiers à domicile ou sur rendez-vous au cabinet : Evelyne HARTZER

5 A, rue de la Ferme Quirin à Stutzheim 67370 STUTZHEIM-OFFENHEIM

① 03 88 69 64 50

06 75 07 52 77

Audrey DEMUMIEUX & Geneviève KIEFFER 29, rue du Village à Offenheim 67370 STUTZHEIM-OFFENHEIM

0 03 88 76 19 90

Cabinet dentaire

Dr Christophe BOUCHARD 44 route de Saverne 67370 STUTZHEIM-OFFENHEIM

0 03 88 69 87 14

Cabinet de kinésithérapie et ostéopathie

Mmes MUNZENHUTER et PFLEGER-KARGER 3 rue de la Ferme Quirin 67370 STUTZHEIM-OFFENHEIM

0 03 69 73 52 08

Cabinet d'orthophoniste

Mme Caroline MOYEN-VIGNERON
3 rue du Houblon
67370 STUTZHEIM-OFFENHEIM

07 69 38 04 05

Cabinet de pédicure - podologue

Mme Anaïs FOELL 5A rue de la Ferme Quirin 67370 STUTZHEIM-OFFENHEIM

① 03 88 25 62 75

Aménagement foncier

Le travail du géomètre se poursuit, notamment avec l'étude du réseau de chemins. En raison du confinement, la commission d'aménagement foncier ne s'est pas réunie cet automne.

Le classement des terres (en points) a été validé. Les vœux des propriétaires sont à l'étude chez le géomètre, qui va déposer un avant-projet en 2021.

MAISON DU KOCHERSBERG

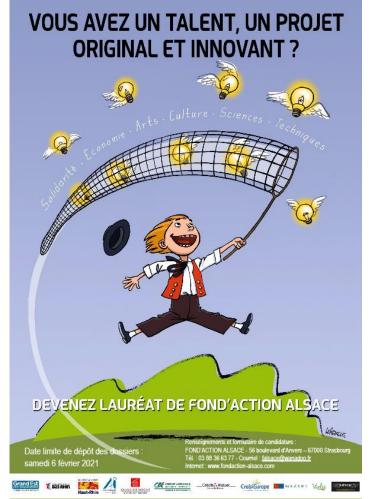


En raison de l'urgence sanitaire, le musée de la Maison du Kochersberg est fermé depuis le 28 octobre.

L'exposition « 1870 & 1911, un héritage à redécouvrir » restera en place jusqu'au 11 novembre 2021.

VIE COMMUNALE

Fond'action



Entretien des trottoirs

Les trottoirs relèvent du domaine public. Cependant, il appartient à l'occupant de chaque habitation d'assurer l'entretien de sa partie de trottoir, notamment le nettoyage des feuilles mortes et détritus, le désherbage, le dégagement de la neige ou du verglas par l'épandage de sel ou de sable. Si un accident survient à cause d'un manquement à cette obligation, sa responsabilité peut être mise en cause, et le responsable peut être poursuivi par la victime.

Élagage et déchets verts

Les haies, buissons et arbres non élagués situés dans les propriétés privées qui bordent les routes et les trottoirs peuvent être dangereux pour la circulation et la visibilité des usagers (piétons, poussettes, fauteuils roulants, cyclistes, automobilistes, etc.) et doivent être entretenus, conformément au Code de la voirie routière et au Code civil. Les branches doivent être coupées à l'aplomb des limites de propriétés et ne doivent pas empiéter sur le domaine public.

Les déchets verts peuvent être déposés dans la déchetterie de Dossenheim-Kochersberg, celle de Pfulgriesheim est fermée pour travaux, ou dans l'un des trois points verts situés à Ittenheim, Willgottheim ou Reitwiller, horaires et adresse sur www.kochersberg.fr

Dans tous les cas, il est interdit de brûler les déchets verts à l'air libre.

Stationnement des véhicules

Il est interdit de garer un véhicule sur la voie publique en dehors d'une place de stationnement matérialisée et prévue à cet effet. Tout stationnement considéré comme gênant est dangereux pour la circulation et la visibilité des usagers (piétons, poussettes, fauteuils roulants, cyclistes, mal voyants, etc.). Il empêche aussi la circulation des camions poubelles et des tracteurs agricoles.

Promenades des chiens

Conformément aux divers arrêtés municipaux, il est interdit de laisser divaguer les animaux de compagnie sur le domaine public. Les chiens doivent donc être tenus en laisse dès lors qu'ils ne sont plus enfermés dans une propriété. La commune met à disposition du public des sachets et des poubelles afin de ramasser les déjections canines.

Ces rappels règlementaires s'appliquent à tous.
La municipalité tient à remercier les concitoyens qui font preuve de civisme et de courtoisie. Elle invite chacun à mettre en pratique ces consignes, afin de favoriser le vivre-ensemble dans un respect mutuel.

